

Lille, le 22 août 2016

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois
59600 ASSEVENT
Tel : 06.85.20.34.90
Email : s3-lille@snepfsu.net

A

Monsieur Le Recteur de l'Académie de Lille

Monsieur le Recteur,

L'instruction de politique disciplinaire concernant les faits portant atteinte à l'intégrité physique ou morale des mineurs insiste sur la nécessité d'une homogénéisation des procédures mises en œuvre sur le territoire national.

Reçu au Ministère de l'Éducation nationale par Mr Jérôme TEILLARD, directeur adjoint de cabinet de Madame Najat VALAUD-BELKACEM, le SNEP-FSU a fait part de sa préoccupation quant à la forme que revêtent certains des instruments et documents utilisés par l'Administration, qui ne concilient pas toujours l'exigence légitime de fermeté à l'égard de faits répréhensibles, et celle de la présomption d'innocence de quiconque serait injustement mis en cause.

Dans le cadre de la refonte de ces instruments et de l'harmonisation des pratiques qu'implique la mise en œuvre de l'Instruction, le SNEP-FSU a été invité à formuler des propositions concrètes.

Afin de permettre aux responsables nationaux de notre organisation syndicale de contribuer efficacement à ce chantier, nous souhaitons disposer des spécimens des documents types et formulaires utilisés au sein de l'Académie de Lille, et vous serions donc obligés d'inviter vos services à nous les communiquer.

Ne doutant pas de votre compréhension et dans l'attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de notre considération distinguée.

Marc BOULOGNE
Secrétaire académique du SNEP-FSU de LILLE

